Installation illicite des gens du voyage au stade parc

Depuis ce lundi 24 juin, des gens du voyage se sont installés au Stade-Parc. Une procédure d'évacuation est en cours, à la demande de la municipalité.

Cette demande a été effectuée afin de préserver le jardin public du centre-ville, lieu de promenade, de loisirs et de transit piétonnier entre la gare et le centre-ville. Il doit d'ailleurs bientôt accueillir les festivités du 14 juillet et les enfants des accueils de loisirs.

Ainsi, conformément aux dispositions légales, une mise en demeure de quitter les lieux a été signifiée aux familles qui se sont installées au stade-parc et sur le terrain de football. Elles avaient jusqu'à ce jour pour quitter les lieux avant la réquisition et l'intervention des forces de l'ordre, qui doivent être ordonnées par le Préfet.

[loi n°2000-614 et loi n°2017-86]

Publié le 26 juin 2019